Les subsides

M. Wenman: Monsieur le Président, si seulement nous pouvions cesser d'exploiter cette affaire à des fins politiques-par exemple quand le ministre se permet, faisant fi des usages, d'écrire au parrain des amendements pour lui faire des propositions, sans me prévenir en ma qualité de critique officiel, ni prévenir le leader parlementaire de l'opposition officielle ni le leader de l'autre côté. S'ils sont vraiment sincères, ils commenceront à négocier selon les procédures habituelles, avec nos leaders parlementaires. Nous avons des leaders parlementaires honorables et compétents qui sont chargés des négociations sur les travaux de la Chambre. Je leur conseille de se réunir le plus tôt possible pour négocier entre eux afin que notre leader parlementaire puisse apprendre de source sûre si le gouvernement entend accorder un, deux, trois, quatre ou cinq jours à la Chambre pour débattre le projet de loi. Est-il assez important ou ne mérite-t-il qu'un débat de cinq minutes? Quelle importance le gouvernement prête-t-il au temps que la Chambre consacre à l'étude des diverses mesures? C'est ce que je veux savoir. Je voudrais savoir aussi ce que l'opposition est disposée à sacrifier au nom des travailleurs canadiens afin de faire franchir l'étape de la deuxième lecture à ce projet de loi. Il devrait être débattu comme il convient. Le comité aura-t-il assez de temps pour faire ce que le ministre a proposé et entendre les principaux intéressés?

Si la promesse du gouvernement est sincère, nous pourrons alors atteindre des objectifs de ce genre grâce à des échanges d'idées dans les cadres établis. Autrement, nous nous contenterons de palabres dénuées de sens. Les entretiens sérieux seront ceux de nos leaders parlementaires, que j'invite à reprendre les négociations le plus tôt possible.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole pendant cette période réservée aux questions et réponses, mais la naïveté manifeste du député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) et son manque d'informations me poussent à faire une brève observation. Je voudrais simplement confirmer que nous avons tenté de faire présenter ce projet de loi. Je trouve fort étrange qu'un député néo-démocrate...

(1200)

M. Fulton: Respectons le Règlement. Cette sorte d'intervention est-elle pertinente? Allons, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, le député de Kootenay-Ouest a signalé que son leader parlementaire avait présenté une proposition. Cela m'intéresse vivement de prendre la parole et de venir en aide à ces députés en rétablissant les faits, car ils comprennent tout de travers. Je peux vous assurer que je tente de venir en aide au Nouveau parti démocratique. Je tente de l'aider pour m'assurer...

M. Kristiansen: Alors acceptez la motion.

M. Hnatyshyn: . . . que sa défaveur sur la scène politique . . .

M. Fulton: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Guilbault): La parole est au député de Skeena (M. Fulton) pour un rappel au Règlement.

M. Hnatyshyn: Je suis disposé à les aider.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre, je vous prie.

M. Fulton: De toute évidence, le leader parlementaire de l'opposition officielle ne comprend pas certaines règles en

vigueur à la Chambre. La période est réservée aux questions et réponses. Si le député veut poser une question au député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman), il peut le faire. Mais s'il veut parler d'un peu n'importe quoi, son intervention ne devrait pas, je crois, être recevable.

Le président suppléant (M. Guilbault): L'objection est motivée, car les questions et remarques doivent se rapporter aux propos du député qui avait la parole.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je sais qu'il en est ainsi, mais vous avez autorisé la question au sujet du projet de loi C-34. Le député de Fraser Valley-Ouest a signalé que nous voulons poursuivre l'étude de ce projet de loi et être saisis de cette mesure afin que la Chambre puisse s'occuper des intérêts des travailleurs canadiens. Toutefois, monsieur le Président, nous ne pouvons pas le faire parce que le Nouveau parti démocratique nous empêche de saisir la Chambre de cette affaire. C'est ce parti-là qui nous a empêché, lors des négociations, de mettre ce projet de loi à l'étude.

M. Fulton: Objection!

M. Hnatyshyn: Je dirai tout simplement, monsieur le Président, maintenant que . . .

M. Fulton: Vous devriez être le dernier à dire pareille chose.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Le député de Skeena (M. Fulton) invoque le Règlement.

M. Fulton: Merci, monsieur le Président. Sauf erreur, le Règlement de la Chambre prévoit cette période des questions afin de permettre aux députés de poser des questions au dernier intervenant. Ce n'est pas pour permettre à quelqu'un qui ne sait pas de quoi il parle de continuer à parler à tort et à travers. Tout le monde au Canada sait que ce sont les conservateurs qui retardent les travaux. La question que l'on a posée au député de Fraser Valley-Ouest l'a établi bien clairement. Les conservateurs ne sont pas prêts à s'engager à appuyer l'adoption de ce projet de loi en une journée.

M. Taylor: Le Règlement ne vous permet pas d'intervenir ainsi.

M. Fulton: C'est clair. Ce sont eux qui retardent les travaux. C'est le genre de questions que nous voulons poser. Si le député de Saskatoon-Ouest veut nous faire perdre ces dix minutes, le compte rendu en sera témoin.

Le président suppléant (M. Guilbault): A l'ordre. Tout d'abord, la question de savoir qui a retardé ou pas l'étude du projet de loi ne saurait donner lieu à un rappel au Règlement. C'est une affaire d'opinion. La présidence laissera aux députés le soin de la régler. Entre temps, je demanderais simplement aux députés de faire porter leurs questions ou leurs observations sur ce qu'a dit le député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) dans son intervention. La parole est au député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen).

M. Hnatyshyn: Je n'ai pas terminé, monsieur le Président. J'ai été interrompu par le rappel au Règlement.

M. Kristiansen: J'ai bien la parole, monsieur le Président?

M. Hnatyshyn: J'invoque le Règlement.

M. Kristiansen: Merci, monsieur le Président. Je voudrais adresser à nouveau ma question . . .